

---

**Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre/Premiers  
ministres de l'Est du Canada**

**Plan d'action sur le changement  
climatique  
2001**

***Août 2001***

**Préparé par**

**le Comité sur l'Environnement et  
le Comité international du Nord-Est sur l'énergie  
de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers  
ministres de l'Est du Canada**

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b> .....	1
<b>Principes d'action</b> .....	3
<b>Principes directeurs</b> .....	6
<b>Actions requises des États de la Nouvelle-Angleterre et des provinces de l'Est du Canada</b> ..	9
<b>Action 1 : Établissement d'un inventaire régional normalisé des émissions de GES</b> .....	9
Principes d'action .....	9
Objectif .....	9
Recommandations .....	9
<b>Action 2 : Établissement d'un plan pour réduire les émissions de GES et économiser de l'énergie</b> .....	10
Principes d'action .....	10
Objectif .....	10
Recommandations .....	10
<b>Action 3 : Sensibilisation du public</b> .....	11
Principes d'action .....	11
Objectif .....	11
Recommandations .....	11
<b>Action 4 : Les gouvernements des États et des provinces donneront l'exemple</b> .....	12
Principes d'action .....	12
Objectif .....	12
Recommandations .....	12
<b>Action 5 : Réduction des gaz à effet de serre émis par le secteur de la production d'électricité</b> .....	14
Principes d'action .....	14
Objectif .....	14
Recommandation .....	14
<b>Action 6 : Réduction de la demande totale d'énergie par des mesures d'économie d'énergie</b> .....	15
Principes d'action .....	15
Objectif .....	15
Recommandation .....	15
<b>Action 7 : Réduction des impact sociaux, économiques et environnementaux du changement climatique et/ou adaptation à ces impacts</b> .....	16
Principes d'action .....	16
Objectif .....	16
Recommandations .....	16

## TABLE DES MATIÈRES (suite)

<b>Action 8 : Réduction de la croissance des émissions de GES dans le secteur des transports</b>	19
Principes d'action .....	19
Objectif .....	19
Recommandations .....	19
<b>Action 9 : Création d'un registre régional des émissions et recherche d'un mécanisme d'échange de crédits d'émissions</b>	21
Principes d'action .....	21
Objectif .....	21
Recommandations .....	21

# Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada

## Plan d'action sur le changement climatique 28 août 2001

### **Préambule**

En juillet 2000, la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada (GNA/PMEC) a adopté la résolution 25-9 sur le réchauffement planétaire et ses impacts sur l'environnement. Les GNA/PMEC reconnaissent que le réchauffement planétaire, étant donné ses effets nuisibles sur l'environnement et l'économie, est une préoccupation commune pour laquelle il faut adopter une approche régionale en matière d'action stratégique. La Conférence a demandé à son Comité sur l'environnement et au Comité international du Nord-Est sur l'énergie de collaborer avec la table ronde sur l'environnement et l'économie du premier ministre du Nouveau-Brunswick pour :

- 1) tenir un atelier afin d'examiner les impacts régionaux du réchauffement planétaire, discuter les options pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) et clarifier le besoin de cette région de s'adapter au changement climatique et d'explorer les méthodes d'adaptation; et
- 2) évaluer les conclusions et les recommandations de l'atelier d'un point de vue stratégique et scientifique, et présenter un résumé des résultats de la réunion et un plan d'action recommandé à la réunion annuelle de 2001 de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

Ce plan d'action est la culmination des efforts des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada ainsi que de leurs organismes respectifs responsables de l'environnement et de l'énergie. Il aide et complète d'autres initiatives prises à l'échelle de la région, des États et des provinces présentement mises en oeuvre, dont le Plan d'action pour le mercure et le Plan d'action pour les pluies acides des GNA/PMEC. Le plan s'efforce également de se conformer à la stratégie de mise en oeuvre nationale du Canada sur le changement climatique élaborée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada.

Les progrès en climatologie indiquent que des mesures énergiques sont nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi stabiliser le climat planétaire et éliminer les impacts négatifs du changement climatique. Bien qu'elle soit un premier pas essentiel, la mise en oeuvre réussie de ce plan d'action ne résoudra qu'une partie du problème de l'augmentation planétaire des concentrations des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. En raison des incertitudes sur les actions correspondantes à l'échelle planétaire et du long délai pour que les actions concernant le climat produisent leurs effets, il serait aussi prudent pour nos administrations de prendre des mesures adaptatives visant à atténuer les impacts du changement climatique.

Le Plan d'action sur le changement climatique des GNA/PMEC expose les étapes pour s'occuper des aspects du changement climatique sur lesquels la région peut exercer un certain contrôle. Spécifiquement, le plan d'action comprend :

- un plan régional exhaustif et coordonné visant à réduire les gaz à effet de serre;
- un engagement à atteindre des objectifs de réduction précis pour l'ensemble de la région;
- un engagement de chaque État et province de faire sa propre planification pour réduire les émissions des gaz responsables du changement climatique, avec un processus coordonné comprenant la déclaration des progrès et une mise en commun des informations, dont des études de cas sur l'État d'avancement de divers programmes;
- un plan d'adaptation des ressources économiques et de l'infrastructure matérielle de la région pour faire face aux conséquences du changement climatique; et
- un effort d'éducation et de sensibilisation du public pour que les citoyens de la région continuent d'être informés sur le réchauffement planétaire et les changements climatiques afin de mieux protéger les systèmes climatiques et l'environnement naturel de la planète.

Ce plan d'action vise à réduire dans la région les émissions des gaz qui retiennent la chaleur et à jeter les bases d'une évolution à plus long terme vers des façons plus propres et plus efficaces d'utiliser l'énergie, ainsi qu'à déterminer et à mettre en oeuvre des mesures adaptatives.

Dans un scénario de *statu quo*, les prévisions des émissions des polluants causant le réchauffement planétaire montrent une croissance rapide. Par exemple, le document *Perspectives des émissions du Canada : une mise à jour* prévoit que, dans l'Est du Canada, les émissions passeraient de 133,0 mégatonnes d'équivalent de bioxyde de carbone en 1990 à 160,8 mégatonnes en 2020, ce qui représente une augmentation de 20 %. En l'absence de mesures d'atténuation, les prévisions indiquent une augmentation approximative de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub> en Nouvelle-Angleterre entre 2000 et 2020. Les émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle nationale aux États-Unis ont eu un taux de croissance annuelle de 1,1 % environ d'après l'Energy Information Agency du Department of Energy, la plus forte augmentation des émissions ayant été constatée dans le secteur des transports.

Étant donné ces augmentations inévitables en cas d'inaction, ce plan vise à inverser la tendance. Plus exactement, il présente un ensemble d'options à court terme pour notre région qui aiderait à protéger le climat, réduirait les émissions de GES et d'autres polluants, réduirait la demande d'énergie et aiderait la création d'emplois en exploitant les énergies durables et les technologies de pointe. Le plan visera les changements climatiques passés et prévus au moyen de diverses mesures adaptatives, telles que des changements dans l'agriculture et la foresterie, l'adoption de codes du bâtiment améliorés et le réaménagement des infrastructures, particulièrement dans les

zones côtières. En se concentrant sur des possibilités concrètes et réalisables à court terme, nous espérons faire preuve de leadership et établir une base qui servira de point de départ à des progrès plus importants.

## **Principes d'action**

Les preuves scientifiques de l'influence déstabilisatrice de l'homme sur les systèmes climatiques planétaires continuent de s'accumuler, ce qui accroît la nécessité d'agir. Par exemple, dans son *Troisième rapport d'évaluation*, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un organisme international de spécialistes de l'atmosphère, affirme qu'il existe de nouveaux indices plus solides que la plus grande partie du réchauffement observé durant les 50 dernières années est attribuable aux activités humaines. Le rapport conclut que les influences de l'homme continueront de changer la composition de l'atmosphère tout au long du XXI<sup>e</sup> siècle et que ce changement persistera plusieurs siècles.

Le GIEC prévoit que, s'il n'y a aucune intervention, en 2100 le taux de réchauffement moyen dépassera tout ce que nous avons vu durant les 10 000 dernières années. Cette instabilité augmentera le nombre et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, tels que les tempêtes, les sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur; elle fera monter le niveau de la mer, déplacera et/ou étendra certains vecteurs de maladie et de parasites et exposera à des stress encore plus importants les espèces et les écosystèmes déjà vulnérables.

Dans *L'Étude pancanadienne : Rapport régional pour l'Atlantique*, par exemple, les chercheurs prévoient que l'élévation du niveau de la mer est l'impact pour lequel le degré de certitude est le plus élevé et qu'elle aura des conséquences prévisibles considérables. Plusieurs de ces conséquences seront ressenties dans les provinces de l'Est du Canada et dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Le réchauffement perturberait nos ressources naturelles communes, particulièrement dans les domaines de l'agriculture, des pêches et de la foresterie.

Une autre analyse récente des impacts du changement climatique futur sur les régions des États-Unis a conclu que les questions clés pour la Nouvelle-Angleterre (et nous pouvons supposer pour les provinces de l'Est du Canada également) incluront probablement une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes; des perturbations des estuaires, des baies et des terres humides; des changements des taux de précipitation avec des conséquences sur l'approvisionnement en eau et la production d'aliments; de multiples perturbations dans les régions urbaines; et des changements dans les activités récréatives. De plus, la composition des forêts du Nord-Est devrait changer considérablement, ce qui affecterait la biodiversité et nos industries forestières.

Ces impacts multiples auront des conséquences substantielles sur le coût et la qualité de la vie des citoyens de la région. Par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes font déjà partie de l'environnement régional et une augmentation de la gravité et du nombre de ces phénomènes extrêmes, y compris les tempêtes de verglas, les inondations, les tempêtes du Nord-Est, les ouragans et les sécheresses, serait par conséquent très préoccupante pour les États et les provinces. La tempête de verglas de janvier 1998 et les inondations importantes causées par la dépression tropicale Floyd en 1999 sont des exemples récents de tels phénomènes et de leurs impacts. L'élévation du niveau de la mer et la hausse des ondes de tempêtes, avec leurs

problèmes connexes d'érosion côtière et d'inondation par l'eau de mer, auraient vraisemblablement de graves conséquences pour nos ports et nos îles ainsi que pour les nombreuses collectivités voisines des côtes régionales. Une augmentation des maladies et des décès liés à la chaleur, ainsi que de la pollution par l'ozone troposphérique, pourraient faire partie des autres perturbations climatiques dans les grandes zones urbaines. En plus d'accroître certains types de pollution atmosphérique, le réchauffement favoriserait probablement l'augmentation des populations de moustiques et de tiques, avec les impacts connexes sur la santé publique et les loisirs. Le prolongement de la saison des activités de temps doux (un avantage) d'une part, et un ternissement du feuillage d'automne et une industrie des loisirs d'hiver moins viable (un inconvénient) d'autre part, font partie des autres impacts possibles sur les loisirs. Le secteur agricole pourrait bénéficier d'une saison plus longue mais aurait sans doute à faire face à une perte d'humidité et à une augmentation des parasites.

En raison de la vigueur de ses industries de haute technologie, notre région est en excellente position pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des projets visant à faire face à ce défi environnemental critique, ce qui permettra de profiter des possibilités économiques découlant de la transition mondiale vers les nouvelles technologies et une utilisation moins intensive des combustibles fossiles. Ce plan a pour but de recommander plusieurs mesures visant à réduire de façon économique les émissions régionales de gaz à effet de serre; il met également de l'avant d'autres objectifs régionaux importants, soit :

- la réduction des émissions d'autres polluants qui menacent la santé et l'environnement naturel;
- le maintien d'un approvisionnement en énergie fiable et abordable dans notre région;
- la réduction des importations d'énergie dans la région, et par conséquent des sommes d'argent affectées à l'énergie sortant de notre région;
- la réduction de notre vulnérabilité collective face aux augmentations du prix de l'énergie; et
- l'élaboration de mesures d'« adoption précoce » pour accentuer l'avantage concurrentiel des industries technologiques de notre région.

Les informations susmentionnées laissent penser que les risques associés au réchauffement planétaire sont réels et auront des conséquences graves pour la région. Les concentrations atmosphériques du dioxyde de carbone, du méthane, de l'oxyde nitreux et d'autres gaz qui emprisonnent la chaleur sont substantiellement plus élevées que celles enregistrées dans les derniers millénaires, et ces augmentations sont liées aux activités humaines. Depuis quelques années, il est de plus en plus largement accepté que ces concentrations accrues pourraient avoir des conséquences imprévisibles sur les régimes météorologiques planétaires, au point qu'il apparaît aujourd'hui parfaitement justifié d'intervenir.

Ces objectifs visent une exploitation judicieuse des ressources, particulièrement de l'énergie. Le Plan d'action sur le changement climatique s'appuie sur les présentations et les discussions de l'atelier sur le changement climatique des GNA/PMEC des 29 et 30 mars qui s'est tenu à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Il a pour but de soulever la question du changement climatique et de chercher des façons de réduire l'impact de la région sur le climat tout en stimulant l'économie régionale. À l'atelier, on a trouvé plusieurs façons de promouvoir la

réduction des gaz à effet de serre et l'élaboration de mesures d'adaptation appropriées sans nuire aux autres objectifs gouvernementaux. Elles comprennent entre autres :

- le recours à des énergies moins polluantes;
- la maximisation de l'efficacité et de l'efficacé de la conversion, du transport et de la consommation de l'énergie dans la région;
- l'encouragement et une promotion dynamique des nouvelles technologies qui réduisent l'utilisation des combustibles fossiles, ce qui réduira les émissions de gaz carbonique;
- l'adoption de mesures visant à conserver dans l'économie régionale une plus grande partie des sommes consacrées à l'énergie, ce qui amènera des réinvestissements plus productifs;
- l'adoption de mesures visant à soutenir l'agriculture, les pêches, l'aquaculture, la sylviculture et d'autres secteurs économiques basés sur les ressources naturelles, afin de s'adapter aux impacts climatiques déjà ressentis;
- l'adoption de mesures adaptées similaires par les États et les provinces et les gouvernements fédéraux;
- l'élaboration et la construction de nouvelles infrastructures de façon à minimiser les impacts des changements climatiques
  - qui vont vraisemblablement survenir, compte tenu du long temps de séjour des gaz déjà rejetés dans l'atmosphère, et
  - qui pourraient se produire par suite d'une réduction insuffisante des émissions de gaz à effet de serre ailleurs;
- la préservation des espaces verts, y compris les forêts et les terres agricoles;
- la création de nouveaux emplois dans le domaine de l'efficacité énergétique et des ressources renouvelables; et
- la promotion de la durabilité économique et environnementale à long terme ainsi que de la santé humaine et de la sécurité dans les États et les provinces.

Il a été convenu lors de l'atelier sur le changement climatique que chaque État et province élaborera un ensemble coordonné de politiques et de mesures visant à atteindre nos buts communs. Le présent plan décrit brièvement certaines des initiatives clés que les gouvernements peuvent entreprendre pour atteindre les objectifs à court et à moyen terme (dans le contexte de ce plan d'action, le terme *gouvernement* désigne les gouvernements des États de la Nouvelle-Angleterre et ceux des provinces de l'Est du Canada). En dehors de ces mesures, chaque gouvernement adoptera des mesures additionnelles pour atteindre l'objectif régional.

Le Comité sur l'environnement des GNA/PMEC et le Comité international du Nord-Est sur l'énergie créeront un Comité directeur sur le changement climatique, qui sera constitué de représentants des gouvernements des États et des gouvernements provinciaux de notre région, pour superviser la mise en oeuvre du Plan d'action sur le changement climatique des GNA/PMEC. Ce comité directeur fera rapport régulièrement au Comité sur l'environnement et au Comité international du Nord-Est sur l'énergie, lesquels feront à leur tour annuellement rapport à la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

## **Principes directeurs**

Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et les premiers ministres de l'Est du Canada ont établi les principes suivants pour les interventions sur le changement climatique dans la région.

1. Nécessité de déterminer des mesures constructives pour réduire autant que possible les émissions de GES, que celles-ci soient liées ou non à l'énergie, de façon à :
  - a) favoriser la conversion à des sources d'énergie à plus faible teneur en carbone ou sans carbone, quand la chose est économiquement faisable; et
  - b) mettre en oeuvre des programmes qui augmenteront l'efficacité énergétique dans le transport des personnes et des marchandises.
2. Nécessité d'adopter des mesures qui, au contraire d'autres actions possibles, favoriseront et développeront l'économie des États et des provinces (mesures « sans regret ») et seraient plus profitables que l'inaction, consistant notamment à :
  - a) bien établir les besoins d'énergie de notre région et trouver des solutions constructives visant à assurer la fiabilité de l'approvisionnement régional en énergie; et
  - b) faire participer tous les secteurs de la société (gouvernements, entreprises et citoyens) à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
3. Nécessité d'encourager la durabilité environnementale et économique à long terme afin de favoriser la croissance économique tout en réduisant les émissions totales de gaz carbonique et des autres gaz contribuant au changement climatique, de sorte que les États et les provinces puissent :
  - a) chercher des façons de s'adapter au changement climatique actuel de façon à tirer parti des avantages qu'il peut procurer, et d'adapter notre infrastructure et nos ressources naturelles en conséquence; et
  - b) chercher des façons de s'adapter au changement climatique qui n'augmenteront pas la production des gaz à effet de serre, et, tout en veillant à assurer la santé et la sécurité des citoyens.
4. Nécessité de travailler avec nos gouvernements fédéraux pour trouver d'autres solutions qui peuvent être adoptées au niveau national, y compris des normes d'émission, des programmes de subvention et des ententes coopératives. Il faut également travailler avec les homologues fédéraux pour améliorer l'efficacité énergétique des véhicules vendus au public.

## Objectifs régionaux

Tout en reconnaissant que les émissions des gaz à effet de serre sont un problème planétaire auquel il faudra apporter une solution planétaire, les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada sont bien placés pour jouer un rôle de chef de file dans ce dossier. C'est pourquoi notre région se donne un objectif à court terme pour démontrer son engagement à intervenir durant la prochaine décennie.

Il y a un certain nombre de précédents qui démontrent qu'une politique ambitieuse clairement définie est nécessaire pour stimuler le progrès dans les technologies pertinentes. On voudrait que l'objectif à moyen terme annonce un avenir prometteur pour les technologies éconergétiques et celles qui réduisent les gaz à effet de serre, et encourage la croissance d'industries connexes dans la région. Par ailleurs, la région entreprendra un processus de planification à tous les cinq ans à partir de 2005, afin que l'objectif de réduction à moyen terme soit aussi rigoureux que possible pour 2015. Pour ce faire, on se basera sur les résultats en matière de nouvelles technologies éconergétiques, sur les changements dans les ressources disponibles et sur les impacts économiques et énergétiques estimés.

Le but final est celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques dont les États-Unis et le Canada sont tous deux signataires. À long terme, les émissions anthropiques de GES doivent être réduites à des niveaux ne présentant aucune menace grave pour le climat. Les meilleures données scientifiques disponibles à l'heure actuelle indiquent que, pour atteindre cet objectif, il faudra réduire les émissions de GES de 75 à 85 % environ par rapport aux niveaux actuels. L'objectif à long terme sera modifié à mesure que progresseront nos connaissances scientifiques sur le climat.

Il est important de noter que les objectifs et les résultats exposés dans ce plan s'appliquent à la région de la Nouvelle-Angleterre et de l'est de Canada considérée comme un tout et ne seront pas nécessairement atteints également par chacun des gouvernements. On reconnaît que les différences dans les caractéristiques et les volumes des émissions, dans les systèmes sociaux et politiques, dans les profils économiques (y compris dans les infrastructures des transports, des services publics et des secteurs industriels) et dans les ressources se traduiront par des approches différentes entre les gouvernements en ce qui a trait à leur contribution à l'atteinte des objectifs régionaux. Toutefois, chaque gouvernement de la région s'engage à participer à la réalisation des objectifs régionaux et à travailler avec les autres États et provinces de la région dans cet effort important.

**Objectif à court terme :** D'ici 2010, réduire les émissions de GES de la région aux niveaux de 1990.

**Objectif à moyen terme :** D'ici 2020, réduire les émissions de GES de la région de façon à ce qu'elles soient au moins de 10 % inférieures à celles de 1990, et entreprendre à partir de 2005, un processus quinquennal itératif visant à ajuster les objectifs au besoin et à établir les objectifs futurs de réduction des émissions.

**Objectif à long terme :** Réduire suffisamment les émissions de GES de la région pour éliminer toute menace grave pour le climat; d'après les connaissances actuelles, cela exigerait des réductions de 75 à 85 % par rapport aux niveaux actuels.

## **Actions requises des États de la Nouvelle-Angleterre et des provinces de l'Est du Canada**

### ***Action 1 : Établissement d'un inventaire régional normalisé des émissions de GES***

#### **Principes d'action**

La création d'inventaires des émissions par les des gouvernements aidera ceux-ci à déterminer des mesures spécifiques pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une connaissance en profondeur des circonstances actuelles et une évaluation complète des possibilités d'intervention, dans tous les secteurs de l'économie, sont essentielles pour que les États et les provinces puissent s'attaquer efficacement aux changements climatiques.

#### **Objectif**

Les gouvernements établiront un inventaire normalisé commençant avec leurs niveaux d'émissions de GES pour 1990, avec rapport aux trois ans.

#### **Recommandations**

1. Affecter un groupe de travail à l'ébauche d'un plan de travail pour l'établissement d'un protocole d'inventoriage régional permettant d'obtenir une uniformité dans les inventaires.
2. Distribuer les ensembles de données des États et des provinces au fur et à mesure de leur production.
3. Coordonner, selon les besoins, les actions régionales du Plan d'action sur le changement climatique avec les autres programmes et efforts mis en oeuvre en dehors de la région, ainsi qu'avec les initiatives fédérales.

## ***Action 2 : Établissement d'un plan pour réduire les émissions de GES et économiser de l'énergie***

### **Principes d'action**

Pour réduire les gaz à effet de serre, chaque gouvernement doit élaborer son plan, ses programmes et ses politiques propres. Dans son plan, chaque gouvernement choisira les mesures et les programmes qui favoriseront son économie et seront le mieux adaptés aux citoyens et aux entreprises. Au cours de l'élaboration de ces plans distincts, le Comité directeur se mettra au service de tous les gouvernements en diffusant des idées, en organisant des discussions et en rendant les options technologiques accessibles, de façon à ce que toutes les parties puissent bénéficier de l'expérience des autres.

### **Objectif**

Élaboration par chaque gouvernement d'un plan exposant les mesures de réduction des GES visant l'atteinte des objectifs régionaux à court et à moyen terme.

### **Recommandations**

4. Faire annuellement rapport aux GNA/PMEC sur les progrès régionaux.
5. Recommander des actions conjointes et créer des groupes de travail spécifiques pour coordonner les projets, selon les besoins.
6. Inclure dans le plan d'action une prévision de la consommation future d'énergie et des émissions futures de gaz à effet de serre.
7. Examiner les progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs concernant les GES et présenter une version à jour du plan à tous les trois ans. Les résultats globaux feront l'objet d'un rapport régional.
8. Déterminer les avantages des actions et des programmes et s'assurer qu'il y ait uniformité dans les évaluations entre les États et les provinces, notamment par l'élaboration de facteurs de conversion communs.
9. Surveiller les résultats des actions et des politiques et partager l'information sur leur efficacité.

### ***Action 3 : Sensibilisation du public***

#### **Principes d'action**

Une priorité élevée devrait être accordée à la sensibilisation du public et la région aura besoin de l'appui et de la participation de ses citoyens pour que le plan d'action soit vraiment efficace.

#### **Objectif**

D'ici 2005, le public de la région prendra conscience des problèmes et des impacts du changement climatique et saura ce qu'il faut faire à domicile et au travail pour réduire les rejets de gaz à effet de serre. Le public doit également connaître les mesures adaptatives qu'il peut prendre.

#### **Recommandations**

10. Encourager un dialogue sur les implications du changement climatique entre les organismes de conservation classiques, les aménagistes, les industries exploitant les ressources naturelles, les industries récréatives, les consommateurs d'énergie importants, les organismes non gouvernementaux (ONG) et les citoyens intéressés.
11. Élaborer des programmes d'éducation et de vulgarisation coordonnés pour les écoles, les parcs, les gouvernements et toute autre entité appropriée afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de cette question pour eux.
12. Recourir à la divulgation ainsi qu'à l'étiquetage des mélanges combustibles utilisés pour la production d'électricité afin de sensibiliser les consommateurs à la production des gaz à effet de serre par le secteur des services publics. Dans cette approche, les sociétés de production d'électricité fourniraient périodiquement à tous leurs clients une description du mélange combustible utilisé pour produire l'électricité. Cette divulgation indiquerait également l'intensité des émissions de gaz carbonique du producteur d'électricité comparativement à celle de l'ensemble de la production d'électricité dans la région.
13. Mesurer l'efficacité des efforts d'éducation du public concernant l'importance de la question du changement climatique.

## ***Action 4 : Les gouvernements des États et des provinces donneront l'exemple***

### **Principes d'action**

Étant donné le coût élevé de l'énergie, les habitants de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada auront avantage à utiliser moins d'énergie ou à utiliser des combustibles à plus faible teneur en carbone dans les immeubles du gouvernement, les véhicules et les installations consommatrices d'énergie. Par ailleurs, les gouvernements devraient absolument veiller à donner l'exemple en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation de technologies à énergie propre et de pratiques durables.

### **Objectif**

D'ici 2012, il devrait y avoir dans la région réduction de 25 % des émissions de GES par une amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation de carburants à faible teneur en carbone dans le secteur public, par rapport à un niveau de référence préétabli.

### **Recommandations**

14. Mettre en oeuvre, ou continuer de mettre en oeuvre, un programme de réduction de la consommation d'énergie dans le secteur public et désigner un organisme ou un responsable qui sera chargé de cette mise en oeuvre. L'objectif de ce programme est de réduire les gaz à effet de serre sans compromettre les services du gouvernement ou les conditions de travail des employés. Les autorités et les organismes parapublics seraient encouragés à participer volontairement au programme.
15. Instituer des politiques visant à encourager l'achat du véhicule consommant le moins de carburant pour chaque usage, selon le choix et les types de véhicules offerts sur le marché. Chaque gouvernement appuiera également les efforts des municipalités et des subdivisions administratives pour établir des programmes similaires d'achat de véhicules.
16. Éduquer les employés du gouvernement sur les différents changements opérationnels qu'ils peuvent effectuer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation de carburant. Exemples : établissement d'incitatifs au covoiturage et/ou de politiques de télétravail pour les employés du gouvernement; éducation des gestionnaires d'immeubles sur les mesures à prendre pour améliorer l'efficacité des systèmes de chauffage, de climatisation et d'éclairage; et communication aux chefs de bureau d'informations sur l'efficacité énergétique des divers types de matériel de bureau.
17. Établir des politiques pour faire en sorte que toutes les dépenses des États et des provinces liées à l'économie d'énergie et à l'efficacité énergétique, qui ont des périodes de récupération simple de dix ans ou moins, seront adoptées dans la mesure du possible.

18. Établir des politiques gouvernementales en matière d'immeubles écologiques applicable à tous les projets de construction et de rénovation entrepris par les États et les provinces, dans les cas où cela est réalisable, notamment sur le plan économique. Dans les immeubles écologiques, il y a par exemple utilisation de matériaux recyclés qui économisent l'énergie et sont moins toxiques; utilisation de l'éclairage naturel et d'autres mesures permettant d'économiser l'énergie; pilotage sur place des installations utilisant les énergies renouvelables; et tri et recyclage des débris de construction et de démolition.
19. Créer un marché régional pour les produits écologiquement préférables en exigeant leur utilisation dans toutes les installations des États et des provinces. Ces produits comprennent les matériaux à contenu recyclé, ceux qui minimisent la production de substances toxiques, et les produits conçus pour minimiser l'impact sur l'environnement depuis leur fabrication jusqu'à leur élimination.
20. Créer un bureau régional d'information sur les « meilleures pratiques » en matière d'exploitation et de gestion des installations publiques afin que les gouvernements puissent mettre leurs expériences en commun.

## ***Action 5 : Réduction des gaz à effet de serre émis par le secteur de la production d'électricité***

### **Principes d'action**

La vigueur de l'économie de la région dépend d'un approvisionnement en électricité fiable à prix abordable. L'augmentation de l'utilisation des sources d'énergies renouvelables dans la production de l'électricité est une excellente façon d'améliorer la diversité des énergies utilisées et, par conséquent, la fiabilité de l'approvisionnement en électricité. En accentuant les engagements de la région en matière d'économie d'énergie, les États et les provinces peuvent ralentir l'accroissement de la demande d'électricité tout en maintenant la croissance économique. L'engagement de la région à utiliser les énergies renouvelables et les technologies qui économisent l'énergie encouragera le développement de nouvelles industries et la création d'emplois dans la région. Pour ce faire, l'objectif suivant a été fixé.

### **Objectif**

D'ici 2025, réduire la quantité de CO<sub>2</sub> émis par mégawatt-heure d'électricité utilisé dans la région de 20 % par rapport aux émissions actuelles. Il est important de noter que les actions 5 et 6 sont reliées et complémentaires et que l'objectif est de réduire l'intensité globale des émissions de gaz carbonique résultant de la production d'électricité.

### **Recommandation**

21. Atteindre l'objectif ci-dessus en combinant de nouvelles sources d'énergies renouvelables, entre autres les énergies solaire et éolienne et la bioénergie, en utilisant des combustibles à plus faible teneur en carbone, en augmentant l'efficacité du système de production et de transport de l'électricité, et en utilisant la production répartie.

## ***Action 6 : Réduction de la demande totale d'énergie par des mesures d'économie d'énergie***

### **Principes d'action**

L'efficacité énergétique a été incorporée à ce plan pour obtenir des avantages économiques et environnementaux, dont :

- une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants environnementaux;
- des économies d'électricité directes pour les consommateurs;
- une fiabilité accrue du système pour tous les consommateurs, obtenue en réduisant la consommation d'énergie durant les périodes de pointe;
- une réduction des besoins en lignes de transport, en conducteurs de distribution et en transformateurs additionnels, d'où des économies pour tous les consommateurs;
- une réduction des coûts d'exploitation et d'entretien et une productivité accrue pour les entreprises;
- un accroissement des incitatifs pour le développement des industries éconergétiques régionales; et
- une réduction des émissions qui découlera de la réduction des activités d'extraction et de transport des combustibles fossiles.

### **Objectif**

Par le truchement de programmes conçus à cette fin, accroître de 20 % d'ici 2025 les économies d'énergie dans la région (mesurées en tonnes d'émissions de gaz à effet de serre) en faisant appel à des programmes destinés à encourager les économies d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel.

### **Recommandation**

22. Réduire la demande d'électricité régionale en augmentant la participation des entreprises et des foyers aux programmes visant à encourager les économies d'énergie par la réduction de l'énergie consommée dans le secteur industriel quand la chose est possible. Les actions recommandées comprennent entre autres : une plus grande participation au programme EnergyStar des États-Unis et au programme ÉnerGuide du Canada; une participation aux programmes visant à promouvoir la construction d'immeubles écologiques et l'adoption de codes du bâtiment éconergétiques; et des programmes de gestion axés sur la demande (GAD) visant à promouvoir les économies d'énergie dans les foyers et les entreprises. Cette mesure bénéficiera également des actions du présent plan visant à accroître la compréhension par le public du besoin et des avantages d'économiser l'énergie et d'utiliser des énergies renouvelables.

## ***Action 7 : Réduction des impacts sociaux, économiques et environnementaux du changement climatique et/ou adaptation à ces impacts***

### **Principes d'action**

Dans le Nord-Est, l'adaptation consiste à comprendre les changements climatiques régionaux et leurs impacts sur nos infrastructures et nos ressources naturelles, y compris les eaux de ruissellement et les eaux souterraines, les forêts et les espèces sauvages. L'élévation de la température entraînera une dégradation de la qualité de l'air et une augmentation du smog urbain (avec ses impacts sur la santé humaine), des risques pour la santé publique, la prolifération d'insectes et de vecteurs de maladies tels que les moustiques, l'augmentation de l'intensité et de la fréquence des phénomènes climatiques extrêmes, ainsi que des changements dans le cycle et la disponibilité de l'eau. L'adaptation concerne également les activités économiques, telles que les activités de construction et la planification des infrastructures, la planification de l'utilisation des terres côtières, l'exploitation des terres agricoles, la gestion des forêts, les pêches, les transports, la production et la distribution de l'énergie et le tourisme. Les infrastructures actuelles devront être réexaminées périodiquement selon les impacts des changements climatiques inévitables qui résulteront du long temps de séjour des gaz déjà rejetés dans l'atmosphère. La région de la Nouvelle-Angleterre et de l'Est du Canada est riche en ressources naturelles et de nombreux secteurs économiques dépendent du bon état de ces ressources.

Le changement climatique touche aussi les modes de vie. Une partie de l'adaptation nécessitera la mesure des impacts sur les activités sociales et individuelles. Il faudra trouver des moyens de minimiser les conséquences sociales et économiques nuisibles du changement climatique. Cela signifie qu'il faudra examiner toute une gamme d'activités dans le texte du changement climatique, par exemple, déterminer les activités économiques qui prendront de l'expansion et celles qui déclineraient, et élaborer des politiques pour faire face à ces changements de façon efficace.

### **Objectif**

Élargir la connaissance des impacts climatiques prévus et planifier l'adaptation à ces changements, dans la mesure du possible. De plus, les moyens d'adaptation aux changements climatiques ne devront pas accroître les émissions de gaz à effet de serre.

### **Recommandations**

23. Chercher à accroître la compréhension des impacts du changement climatique en établissant un réseau régional de surveillance du changement climatique et en coopérant avec les centres de recherche scientifique et universitaire. Ces efforts pourraient consister à se documenter sur les impacts, échanger des informations et des résultats de recherches, élaborer des capacités de modélisation, déterminer les zones les plus susceptibles de subir des phénomènes catastrophiques et proposer des stratégies d'adaptation et d'atténuation. Avant tout peut-être il faut commencer l'adaptation aux changements climatiques inévitables déjà amorcés. De plus, les États et les provinces chercheront à travailler avec tous les secteurs qui dépendent directement des ressources naturelles pour adapter des processus de production et d'exploitation, dans la mesure du possible.

24. Dans le cadre d'une coopération scientifique avec des groupes comme le Canadian Impacts and Adaptation Information Network (CAIRNS) en Nouvelle-Écosse et au Québec, et la New England Regional Assessment Team du Global Change Research Program des États-Unis, communiquer régulièrement aux gouvernements des informations utiles pour l'élaboration de politiques. Ces activités pourraient comprendre :
- a) les surveillances des organismes vivants et des habitats sensibles pour détecter les signes de perturbations ou de changements liés aux changements de température et d'humidité;
  - b) l'évaluation de la vulnérabilité des espèces végétales et animales commercialisées et des possibilités de commercialisation d'espèces moins vulnérables ou de nouvelles espèces;
  - c) l'augmentation de la densité des stations climatologiques pour obtenir une meilleure information sur la température et l'activité climatique régionales et locales, et mieux comprendre les impacts sur la santé publique et des ressources naturelles telles que les forêts, les masses d'eau et les espèces sauvages;
  - d) une plus importante utilisation des méthodes de conservation des terres, telles que l'imposition de restrictions pour protéger les espaces verts, les ressources forestières et le carbone des sols;
  - e) un échange continu d'information sur les impacts potentiels du changement climatique, et l'adoption de mesures d'adaptation durables et réalisables pour les industries utilisant les ressources naturelles;
  - f) la cartographie de la zone côtière et l'échange d'informations sur cette zone pour les besoins de l'adaptation;
  - g) l'encouragement de la collaboration entre les organismes de gestion des urgences pour assurer une approche coordonnée face aux impacts probables du changement climatique dans le cadre de leur planification des secours;
  - h) l'amélioration de la surveillance des feux de forêts et des ravageurs forestiers;
  - i) l'élaboration d'une nouvelle méthode agricole et l'évaluation du potentiel de nouveaux produits;
  - j) l'évaluation de nouveaux produits et de nouvelles stratégies concernant le tourisme;
  - k) l'élargissement des programmes de plantation d'arbres indigènes dans chaque État et chaque province, l'amélioration de l'entretien des arbres existants et la surveillance des taux d'absorption et de rejet de gaz carbonique obtenus par les programmes de plantation afin d'obtenir une meilleure compréhension des avantages à long terme de ces programmes en ce qui concerne le gaz carbonique;
  - l) l'amélioration des pratiques de développement pour limiter la destruction des arbres existants et encourager ou exiger la plantation d'arbres de remplacement indigènes en cas de changement dans l'utilisation des terres; l'addition d'arbres, quand la chose est possible, dans les zones urbaines pour réduire les îlots de chaleur et, par le fait même le besoin de climatiser les immeubles voisins;
  - m) l'élargissement et/ou l'établissement de programmes de protection des fermes dans chaque État et chaque province. Afin de fournir plus d'avantages économiques aux exploitations agricoles, les États et les provinces chercheront : i) à introduire l'énergie éolienne dans les exploitations agricoles pour en augmenter les revenus quand la chose est possible; ii) à promouvoir de meilleures pratiques agricoles pour protéger le climat, y compris la récupération du méthane et la réduction des pesticides quand la chose est possible, et l'intégration de la rétention du carbone du sol; et iii) à faire des efforts pour

- accroître la quantité d'aliments produits localement (afin de conserver les terres agricoles et de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport); et
- n) l'établissement d'un groupe de travail constitué de représentants des milieux universitaire, gouvernemental et non gouvernemental, de gestionnaires de ressources naturelles, et de professionnels du changement climatique pour assurer une interaction féconde entre les intervenants des domaines des ressources naturelles et du changement climatique. On vise ainsi à ce que les responsables des ressources naturelles dans les États et les provinces soient mieux en mesure d'évaluer avec précision les impacts sur les ressources naturelles et les possibilités d'atténuation.

## ***Action 8 : Réduction de la croissance des émissions de GES dans le secteur des transports***

### **Principes d'action**

Le ralentissement de la croissance des émissions dans le secteur des transports est l'un des plus importants défis dans les efforts d'atténuation du changement climatique. En Nouvelle-Angleterre et dans l'Est du Canada, les transports sont la source la plus importante de consommation d'énergie primaire et d'émission de gaz à effet de serre. Heureusement, le développement de nouvelles technologies s'est avéré fécond dans ce domaine. Ces nouvelles technologies efficaces offrent aux citoyens des possibilités de réduire leurs dépenses en combustibles tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Il existe de multiples autres possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le secteur des transports qui visent les problèmes liés à la congestion de la circulation en même temps que ceux liés à la qualité de l'air urbain.

### **Objectif**

Ralentir la croissance des émissions dues aux transports dans un proche avenir pour mieux comprendre les impacts des programmes et des projets de transport sur l'ensemble des émissions, et chercher des façons de réduire ces émissions. Travailler avec les représentants fédéraux à l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules vendus au public.

### **Recommandations**

25. Au moyen d'incitatifs et de programmes d'éducation, promouvoir l'utilisation de véhicules à plus grande efficacité énergétique, de combustible à faible teneur en carbone et de technologies de pointe.
26. Divulguer les impacts en matière d'émissions de GES des nouveaux programmes de transport de passagers et de frets financés par l'État et des solutions de rechange.
27. Promouvoir un développement urbain compact avec transports en commun et possibilité de se déplacer à pied, ainsi que d'autres mesures de « croissance intelligente » pour encourager les collectivités à tenir compte des conséquences énergétiques du développement urbain et de la construction des infrastructures.
28. Entreprendre des programmes conçus pour gérer et réduire la demande en transports dans la collectivité.
29. Élargir l'infrastructure des transports en commun et les liaisons intermodales en optimisant les services existants et, quand la chose est possible, en augmentant le nombre des usagers.
30. Encourager le passage à des combustibles à faible teneur en carbone et aux véhicules à technologie de pointe dans tous les transports en commun.
31. Examiner les possibilités de transport du fret qui amélioreraient l'efficacité énergétique du transport des marchandises dans la région.

32. Appuyer le développement de couloirs de verdure interreliés aux échelles de la région, des États et des provinces et des localités, ainsi que des réseaux locaux pour cyclistes et piétons pour promouvoir les moyens de transport n'utilisant pas de combustibles fossiles.

## ***Action 9 : Création d'un registre régional des émissions et recherche d'un mécanisme d'échange de crédits d'émissions***

### **Principes d'action**

Les États et les provinces cherchent à acquérir de l'expérience dans l'échange de crédits d'émissions comme moyen de réduire les gaz à effet de serre de la façon la plus efficace sur le plan économique. On croit que l'adoption d'un ensemble commun de règles et d'approches pour l'établissement des niveaux de référence et l'évaluation des avantages des stratégies de réduction dans la région serait bénéfique.

### **Objectif**

Créer un système uniforme coordonné d'enregistrement et d'échange de crédits d'émissions. Le but serait de créer un registre régional des émissions et d'acquérir de l'expérience dans l'attestation et l'échange des crédits à l'intérieur de la région. Les États et les provinces offriront ainsi aux industries, aux organismes et à d'autres entités la possibilité de divulguer leurs niveaux de référence actuels avant les interventions, afin de ne pas être pénalisés s'ils procédaient hâtivement à des réductions.

### **Recommandations**

33. Créer un registre d'échange de crédits d'émissions ainsi que des méthodes d'établissement de niveaux de référence et de production de crédits. Les recommandations seront présentées aux gouverneurs et aux premiers ministres à leur première conférence après l'adoption du présent plan d'action, et le comité directeur sur le changement climatique coordonnera ses efforts sur ces questions avec les gouvernements des États et des provinces, les gouvernements fédéraux, les entités commerciales, les organismes non gouvernementaux et tous les autres intervenants concernés.
34. Encourager le développement de marchés et l'utilisation de technologies éco-énergétiques et écologiques en travaillant avec des programmes tels que Environmental Technology Verification (ETV) de l'EPA des États-Unis et le programme TEAM d'Environnement Canada. Dans les situations où cela s'imposera, il faudra utiliser l'information issue de la vérification des technologies pour orienter les achats gouvernementaux ainsi que les règlements et les programmes.